

Description

Le ou la spécialiste en assurances sociales renseignent les personnes assurées et/ou leurs employeurs sur leurs droits et obligations en matière de sécurité sociale. Ils fixent les cotisations et les prestations dues en se basant sur les dispositions légales en vigueur. Ils se spécialisent souvent dans un domaine (vieillesse, maladie, accident, chômage, etc.) et coordonnent un large éventail d'opérations.

Leurs principales activités consistent à :

Contact avec les assurés

- tenir à jour à l'aide de l'informatique les listes des personnes assurées (qui vivent et travaillent en Suisse) et les informer au sujet de leurs obligations et de leurs cotisations;
- établir des plans de prévoyance et conseiller les partenaires (rachat d'années, versement d'une rente ou du capital, primauté des cotisations ou des prestations, etc.);
- informer les personnes bénéficiant d'indemnités de leurs droits (durée des prestations, droit en cas de travail partiel, service militaire, maladie, accident, chômage et décès, situation juridique des étrangers, etc.);
- conseiller les assurés quant à leurs assurances sociales, leur droit de changement, les risques assurés, les prestations complémentaires;

Calculs

- déterminer le montant des cotisations (charges sociales de l'employé, quote-part de l'employeur, rachat d'années dans le cadre de la LPP, montant de la franchise, etc.) en tenant compte du salaire et de la situation familiale de l'assuré;
- calculer les différentes prestations (rente AVS, indemnités de chômage, prestations de libre passage, etc.) en appliquant les bases légales en vigueur;
- établir les calculs de rentabilité et les statistiques afin de déterminer si les sources de financement (cotisations, volume des placements, subventions) parviennent à couvrir les prestations de l'assurance;

Procédures et contentieux

- étudier les déclarations de sinistres, évaluer les droits des assurés et apprécier l'éventuelle responsabilité de tiers;
- prendre des décisions et les communiquer aux assurés;
- rassembler les pièces justificatives lors d'une procédure juridique, afin de défendre les intérêts de l'assurance.

Environnement de travail

Le ou la spécialiste en assurances sociales travaillent dans un bureau, devant un ordinateur. La plupart du temps, leur activité est sédentaire et leurs horaires sont réguliers. Selon les cas, ils peuvent être amenés à se déplacer pour rencontrer des assurés. Ils collaborent essentiellement avec des employeurs, des spécialistes RH, des travailleurs sociaux ou des responsables d'institutions.

Formation

La formation de spécialiste en assurances sociales s'acquiert en emploi ou à temps partiel.

Lieux

- diverses localités de Suisse romande.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Durée

- 1 à 2 ans en emploi.

Conditions d'admission à l'examen

- CFC ou maturité et 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales;
- AFP et 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales.

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales.

Contenu de l'examen

- assurance-vieillesse et survivants (AVS);
- assurance-invalidité (AI);
- assurance-accident (AA);
- assurance-maladie (AMal);
- prévoyance professionnelle (PP);
- sécurité sociale;
- assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (ACI);
- allocations pour perte de gain (APG) / allocations de maternité (AMat) / allocations familiales (AF) et assurance militaire (AM);
- droit et coordination;
- prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) et aide sociale (AS).

Pour plus de détails sur le nouvel examen de brevet fédéral, consulter www.feas.ch, onglet Examen.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité d'analyse
- Autorité
- Rigueur
- Facilité de rédaction
- Discrétion
- Facilité de contact
- Tolérance et respect d'autrui

Perspectives professionnelles

Le ou la spécialiste en assurances sociales sont actifs dans des établissements dont la dimension varie beaucoup, de quelques employés à plusieurs dizaines de personnes. En tant que cadres moyens ou supérieurs, ils peuvent être engagés dans les gestions du personnel et des salaires, au service social d'une administration publique, dans le secteur de l'assistance ou dans le domaine fiduciaire et consulting. Là, ils s'occupent de tous les types d'assurances ou se spécialisent dans un domaine particulier.

Perfectionnement

Les spécialistes en assurances sociales peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires de formation continue sur l'évolution des assurances sociales, organisés par la Fédération suisse des employés d'assurances sociales (FEAS), les associations cantonales et les compagnies d'assurances;
- diplôme fédéral d'expert-e en assurances sociales, formation en emploi, en Suisse;
- diplôme fédéral d'expert-e en matière de prévoyance professionnelle, à temps partiel, Winterthur;
- diplôme d'économiste d'assurance ES, en emploi, Lausanne;
- Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise, à plein temps, en emploi ou à temps partiel, diverses localités de Suisse romande;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Économiste d'assurance ES/Économiste d'assurance ES
- Expert en matière de prévoyance professionnelle DF/Experte en matière de prévoyance professionnelle DF
- Spécialiste en assurance BF/Specialiste en assurance BF
- Spécialiste RH BF/Specialiste RH BF

Adresses

Fédération suisse des employés en assurances sociales (FEAS)
Commission des examens FEAS
c/o AIS
Case postale 1228
1211 Genève 26
Tél.: 079 614 26 83
<http://www.feas.ch/fr/>